



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

Dépôt et présentation du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le mardi 4 février 2025 à 19h30 à la salle J. Édouard Baril, sise au 215, rue Lessard à Sainte-Ursule, qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

Dépôt et présentation du Rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 de la Municipalité de Sainte-Ursule.

CET avis est donné en vertu de l'article 176.1 et 176.2 du Code municipal du Québec.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER
DEUX MILLE VINGT-CINQ. (2025-01-28)

Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

**Dépôt et présentation du rapport financier pour l'exercice
financier se terminant le 31 décembre 2023**

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 28 janvier 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de janvier 2025

Guylaine St-Louis

Guylaine St-Louis

Directrice générale et greffière-trésorière